

# Atelier urbain sur le programme et le projet urbain

Concertation préalable relative au projet PariSanté Campus

Pour retrouver les échanges in extenso, vous pouvez consulter l'enregistrement vidéo de la réunion publique, disponible en ligne sur le site internet dédié à la concertation : <https://www.concertation-parisantecampus.fr/fr/documents>

**Date** : Jeudi 7 octobre 2021, de 19h à 21h

**Nombre de participants** : 35

**Lieu** : Mairie du V<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

## Représentants des porteurs du projet :

- **Vincent MOTYKA**, Chef de Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI),
- **Pr Antoine TESNIERE**, Directeur de PariSanté Campus.

## Bureaux d'études

- **Charlotte Vergély**, Architecte du patrimoine, Associée de l'Agence AVEC,
- **Edith Vallet**, Paysagiste Concepteur, Associée, Associée de l'Agence DVA Paysage.

**Garante de la concertation désignée par la CNDP** : Nathalie DURAND

**Animation** : Aurélie PICQUE, Parimage

## Introduction

**Florence BERTHOUT**, Maire du V<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, accueille les participants. Elle rappelle que l'hôpital d'instruction des Armées Val-De-Grâce a fermé en juillet 2016 et indique que beaucoup souhaitent qu'il y ait sur ce site un projet d'intérêt général, autour de la santé. Elle insiste également sur l'attente du public en termes d'ouverture du site aux parisiens et parisiennes.

Madame la Maire salue les intervenants de la tribune et les remercie de leur présence.

Enfin, elle souligne que plusieurs rencontres sont prévues dans les prochaines semaines, en particulier :

- Des visites de site les 13 et 26 octobre prochain, auxquelles les élus viendront nombreux ;
- La réunion de clôture du 9 novembre, à 19h qui se déroulera à la mairie du 5ème arrondissement.

**Antoine TESNIERE** : remercie Madame la maire pour sa présence et pour l'accueil au sein de la mairie du Vème.

**Aurélie PICQUE** remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Elle indique le déroulé de la réunion :

- Présentation du projet,
- Questions de précisions sur la présentation,
- Travail en sous-groupes sur des supports graphiques (plans...),
- Restitution collective du fruit des réflexions en sous-groupe.

Elle précise que la réunion est filmée et enregistrée, et sera rediffusée sur le site internet de la concertation.

Enfin, elle rappelle que la concertation se déroule sous l'égide de trois garantes désignées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE.

### **Nathalie DURAND, garante de la concertation,**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 7 décembre 2021 au titre de l'article L 221-8 du code de l'environnement. La CNDP avait le choix entre un débat public et une concertation préalable et à opter pour l'organisation d'une concertation préalable encadrée par trois garantes.

La CNDP, créée en 1995, est devenue une autorité administrative indépendante en 2002. Indépendante vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et du pouvoir politique, elle défend l'accès à l'information et à la participation du public sur les questions relatives à l'environnement. Le public est invité à débattre du bien-fondé du programme, de son opportunité. Le débat porte également sur les caractéristiques du programme, ses impacts, ses enjeux et les projets alternatifs qui peuvent être proposés. Le débat peut également porter sur les conditions à mettre en œuvre pour réussir ce projet, ainsi que sur les modalités de son suivi dans le temps à travers l'information et la participation du public.

Le programme PariSanté Campus se déroule sur le temps long ; l'information et la participation seront poursuivies tout au long du projet de sa genèse jusqu'aux travaux.

Les garantes ne prennent pas partie sur le fond du projet. Leur rôle est de garantir l'information du public, sa mobilisation et sa participation, à travers la qualité des outils d'information et des modalités d'expression du public. Nathalie Durand rappelle les rencontres qui ont déjà eu lieu et indique qu'à l'issue de la concertation, les garantes

disposeront d'un mois pour rédiger un bilan de la concertation et le porteur de projets de deux mois pour publier ses engagements à la suite de la concertation.

**Vincent MOTYKA, Chef de service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)**

Vincent MOTYKA représente le Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), maître d'ouvrage et responsable du programme dans toutes ses dimensions : respect du calendrier, de son coût, de ses différentes composantes. Il insiste sur l'attention portée par le maître d'ouvrage à la qualité de l'insertion urbaine du programme.

Il remercie Madame la Maire pour l'accueil de l'atelier urbain dans cette salle de la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement.

Vincent MOTYKA présente ensuite les intervenants de l'atelier urbain qui expliqueront les contours du programme immobilier et paysager :

- Charlotte VERGELY, Associée de l'Agence AVEC et Architecte du patrimoine,
- Edith VALLET, Associée de l'Agence DVA Paysage, paysagiste concepteur.

## Présentation du cadre général du projet

**Antoine TESNIERE, Directeur de PariSanté Campus**, présente les caractéristiques générales du programme scientifique et les grandes lignes du programme dans sa dimension immobilière. Il précise que l'objectif de PariSanté Campus est de rassembler les différents acteurs de la filière en un même lieu (chercheurs, entrepreneurs, institutionnels, étudiants) afin de comprendre, réfléchir et agir sur les enjeux du numérique pour la santé. Il explique que de nombreux pays voient leur système de santé bouleversé par l'apparition des données de santé. Il ajoute qu'au-delà des questions scientifiques, la question des données de santé revêt des choix éthiques et politiques. La France a vocation à définir ses choix souverains en matière de protection des données de santé.

Il présente ensuite le rôle de PariSanté Campus dans la filière : les projets de recherche envisagés, l'approche scientifique globale tournée vers les innovations médicales, les acteurs concernés et la recherche d'une synergie entre tous ces acteurs. Le rôle de PSC est donc d'agrèger et de rassembler les compétences et expertises afin de penser les éléments mentionnés ci-dessus sur un site emblématique et dans le but d'accélérer la transformation numérique du système de santé français, dans toutes ses composantes : recherche, soins, sociologique, institutionnel, économique, etc.

*Cf. diaporama*

**Charlotte VERGELY, Architecte du patrimoine, Associée de l'Agence AVEC**, présente la dimension historique du site, en revenant sur les différentes étapes de sa construction et les transformations qu'il a connu du XVII<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

Charlotte Vergely évoque ensuite les caractéristiques du site existant et la composition du bâtiment de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, ainsi que

la prise en compte des enjeux patrimoniaux du site dans le programme immobilier envisagé :

- Conserver sans le dénaturer le volume du « monobloc »
- Respecter la prédominance de hauteur de l'ancienne abbaye par rapport au monobloc
- Éviter toute modification de vue, de volumétrie et toute nouvelle construction visible en raison de la co-visibilité avec l'abbaye
- Valoriser l'axe de composition Est-Ouest et maintenir la symétrie qui a présidé à la conception du bâtiment.

Elle présente également les enjeux et les principes des interventions envisagées sur le bâti :

- La phase de déconstruction, avec la suppression des petits bâtiments annexes au bâtiment principal (Monobloc),
- La phase de reconversion du pour permettre :
  - La réhabilitation et adaptation du bâtiment principal de l'ancien hôpital et son adaptation aux besoins du programme,
  - La création de nouvelles surfaces (environ 23 000 m<sup>2</sup> de surfaces plancher) qui seraient situées à l'intérieur des ailes du bâtiments afin de proposer des constructions en infrastructure, invisibles depuis l'Abbaye et le boulevard de Port-Royal.
  - L'ouverture d'une partie des espaces verts situés sur le pourtour de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées afin de les ouvrir sur la ville.
- Les options envisagées pour la localisation d'une résidence étudiant/chercheurs,
  - Résidence intégrée au bâtiment monobloc,
  - Résidence développée le long du boulevard de Port-Royal.



Les intentions du projet immobilier de Paris Santé Campus

- L'emplacement des accès envisagés sur le boulevard de Port-Royal au site PariSanté Campus, intégrant un principe de dissociation des flux pour faciliter les circulations sur le site :
  - Accès piétons et vélos côté Ouest,
  - Accès véhicules légers et logistique côté Est

Cf. diaporama

**Edith VALLET, paysagiste concepteur, associée agence DVA**, aborde les aspects paysagers et de biodiversité en présentant l'état existant ainsi que les axes d'intervention dans le cadre du projet en termes de qualité spatiale et de palettes végétales.

Cf. diaporama

## Questions de précision

**Aurélié PICQUE** invite les participants à poser des questions de précision et de compréhension sur la présentation, avant de passer au travail en sous-groupes.

### Questions 1 et 3

Un participant souhaite avoir des précisions sur la répartition entre la partie militaire et celle du programme PariSanté Campus, en particulier en ce qui concerne « la promenade des malades ».

De plus, il s'inquiète de la construction de bâtiments de logements le long du boulevard Port Royal et qui seront visibles, dénaturant la vue.

Enfin, un autre participant s'interroge sur le devenir du cloître.

**Antoine TESNIERE** indique qu'aujourd'hui, l'ensemble de la parcelle appartient à l'Etat, et est affectée au Ministère des Armées.

Il indique que la partie historique du site situé en partie haute, qui accueille notamment le Service de Santé des Armées, l'Abbaye et son ancien cloître, et les jardins historiques, restera sous affectation du Ministère des Armées.

Le changement d'affectation au bénéfice du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESR) pour les besoins du programme PariSanté Campus concerne uniquement la parcelle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, situé en partie basse.

La délimitation entre les deux sites se situe à ce stade du projet au niveau de la promenade des malades qui resterait dans le périmètre de propriété du Ministère des Armées.

Antoine Tesnière explique que l'un des enjeux majeurs du projet est de conserver l'essence et l'esprit des bâtiments de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, le projet sera également très vigilant aux interactions et à la relation avec

la partie historique du site. Il portera aussi une attention forte à la relation avec son environnement immédiat sur la partie arrière du site.

## Question 2

Une participante signale que de nombreux habitants ont une vue sur le site côté cour (arrière de la rue Claude Bernard et de la rue Berthollet). Elle demande si ce voisinage a également été pris en compte dans l'aménagement de la zone logistique qui génère des nuisances.

**Antoine TESNIERE** souligne que le projet ne générera pas le même type de nuisances que l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (pas de mouvements de malades ni de transports médicaux notamment), le niveau d'activité logistique (livraison et approvisionnement du site) ne devrait pas dépasser celui de l'ancien hôpital. Ces éléments ont bien été pris en compte dans la réflexion autour du programme, notamment au titre de l'insertion harmonieuse du programme dans son environnement.

## Travail en sous-groupe

Les participants sont regroupés en 5 tables de 3 à 6 personnes. Chaque groupe échange pour faire des propositions en termes d'insertion du projet immobilier dans le tissu urbain.

Les participants ont à leur disposition plusieurs outils :

- Une grille de travail qui propose des axes de réflexion
- Un plan du site format A1 sur lequel ils peuvent écrire leurs idées
- Un « fascicule du participant » comportant des informations sur le projet (cf. diaporama)

Chacune des tables désigne un rapporteur qui restitue en plénière le contenu des échanges de son groupe.

## Groupe 1

Les participants soulignent que le projet fait sens et comporte de nombreuses options pertinentes.

Le groupe souhaite que la circulation automobile soit restreinte à la zone située à l'arrière du bâtiment monobloc (côté Nord du bâtiment) et qu'il n'y ait pas de parking en surface. Ils souhaitent ainsi savoir si les parkings seront souterrains. Ils ajoutent que la limitation de la circulation automobile permettrait d'avoir davantage d'espaces dédiés aux piétons et aux vélos.

Le groupe soulève ensuite la question de la limite entre le périmètre du projet et le périmètre dont le Ministère des Armées restera affectataire. Les participants souhaitent savoir s'il serait envisageable d'élargir le périmètre foncier du programme

PariSanté Campus, en y intégrant la Promenade des malades. Un participant indique, grâce au pointeur mis à sa disposition, la limite évoquée sur le diaporama.

## Groupe 2

Le groupe indique que le bâtiment a un intérêt architectural, et que le projet de restructuration de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce réhabilitation devra veiller à préserver et respecter l'intention des concepteurs de cet édifice.

Les participants souhaitent que l'insertion paysagère du site soit envisagée et renforcée tant sur la partie du site en vis-à-vis du monument historique que sur celle en vis-à-vis des immeubles de logement voisins. Le groupe propose de réaliser une toiture végétalisée incluant des plantes médicinales et évoquent l'idée d'un partenariat avec le jardin des plantes sur ce sujet.

Concernant la circulation automobile sur le site, les participants souhaitent que les accès des véhicules soient particulièrement soignés afin de limiter les nuisances sonores et visuelles.

Le groupe considère par ailleurs que le nom « PariSanté Campus » n'exprime pas suffisamment la dimension numérique du programme. Il propose d'intégrer au programme immobilier une référence au numérique, sous une forme ou sous une autre, au niveau de l'entrée du futur site, et donnent pour exemple la mise en place d'un « mur numérique ».

Enfin, le groupe souligne que le programme constitue un lieu de réflexion sur la question du numérique pour la santé impliquant le chercheur et le patient. Pour appréhender cette dimension, le groupe souhaite qu'une logique d'inclusion des patients soit réellement mise en œuvre. Ils ajoutent que les écoles spécialisées dans le domaine du numérique devraient aussi faire partie du programme.

## Groupe 3

Les participants expriment leur volonté d'intégrer la résidence chercheurs/étudiants au sein du monobloc (bâtiment principal de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, plutôt que de construire un nouveau bâtiment sur le Boulevard de Port-Royal.

Ils s'interrogent sur la nécessité de créer une nouvelle entrée si l'ensemble des flux est en capacité de transiter par l'entrée existante.

Ils demandent également si des arbres seront coupés dans le cas où une nouvelle entrée devait être réalisée.

Concernant la problématique des jardins hauts situés sur la partie du site dont le Ministère des Armées restera affectataire, des informations en lien avec le projet de révision du PLU laissent penser que cette partie reviendrait à la ville de Paris fin 2024. Le groupe souhaite avoir plus d'information à ce sujet.

Enfin, concernant la création d'une nouvelle entrée sur le site, le groupe indique qu'il faudrait éviter de créer une coupure au niveau du boulevard de Port-Royal et trouve regrettable de détruire un mur historique. Il suggère ainsi d'utiliser une entrée existante située au niveau du 277 de la rue Saint Jacques.

Le groupe propose également de végétaliser la toiture du monobloc et d'éviter l'installation d'antennes-relais qui dénatureraient son caractère historique.

Le groupe évoque également les relations et les activités économiques que le programme PariSanté Campus permettrait de développer avec le quartier considérant l'augmentation de la fréquentation au quotidien que le programme permettra de générer. Il propose de créer des partenariats, via un appel à projet par exemple, dans le domaine de la restauration afin de privilégier l'économie locale du quartier dont les revenus ont diminué de 34 % depuis la fermeture du Val-de-Grâce.

**Aurélié PICQUE** précise qu'il est possible de déposer des cahiers d'acteurs sur le site internet, mode d'expression privilégiée pour les structures organisées comme les associations par exemple.

## Groupe 4

Le groupe propose de localiser la résidence chercheurs/étudiants dans le bâtiment annexe 2. En effet, le groupe considère que la séparation entre activité professionnelle et vie privée est nécessaire au bien-être des futurs occupants de la résidence. De plus, cela permettrait de libérer un espace complémentaire dédié aux mobilités durables (garage à vélos, douches, casiers pour les casques). Le groupe précise qu'il conviendrait d'éviter l'implantation de ce bâtiment sur le boulevard de Port-Royal, afin de préserver la perspective actuelle et de ne pas soumettre les futurs occupants de cette résidence aux nuisances générées par le boulevard.

Concernant les espaces verts, il est souhaitable pour le groupe de préserver tout ce qui est existant : les arbres, les végétaux et d'aménager un espace de promenades.

Sur la question des entrées, le groupe se dit favorable à la distinction de deux entrées, l'une logistique et l'autre destinée aux piétons et aux cyclistes.

Le groupe aborde également la question de la sécurité du site, notamment la nuit.

## Groupe 5

Concernant l'aspect paysager, le groupe estime qu'il serait pertinent d'inclure le mail arboré, dit Promenade des malades, dans le périmètre du programme PariSanté Campus. De plus, le groupe estime qu'en élargissant le périmètre foncier du programme PariSanté Campus, en y intégrant la Promenade des malades, cela permettrait de créer un véritable jardin. Il partage également l'idée de végétaliser les toitures.

Concernant les entrées sur le site, le groupe considère qu'une entrée au Nord pourrait être très intéressante et qu'une autre entrée au Sud-Ouest de la passerelle serait nécessaire au regard de la capacité d'accueil.

En termes d'ouverture sur la ville, le groupe propose que la programmation de PariSanté s'adresse également aux habitants, et pas seulement aux chercheurs/étudiants spécialisés en numérique pour la santé. Il illustre leur propos avec l'exemple de l'ouverture d'un cabinet médical pour les habitants du quartier. Un espace de conférences et de formations ouvert au public sur les questions de santé numérique, d'éthique serait également pertinent. Des idées sur la mise en place de l'Art numérique ont été évoquées, en partenariat avec la Gaîté Lyrique par exemple.

## Réponses du porteur de projet

**Antoine TESNIERE** remercie l'ensemble des participants et salue la justesse des réflexions.

Il précise que le porteur de projet apportera ses réponses à l'ensemble des propositions dans un second temps, en tenant compte des diagnostics techniques, des avis et des délimitations du programme en cours d'études.

Cependant, il apporte dès maintenant des éléments de réflexion complémentaires sur les différents points abordés par les groupes :

- *Stationnements* : l'enjeu est de respecter et de valoriser le bâtiment, de renforcer la végétalisation et l'empreinte du bâtiment dans son environnement. Il n'y aura pas de parking supplémentaire extérieur et les espaces verts seront privilégiés.
- *Gestion des flux à l'intérieur du site* (flux piétons/ flux voitures / flux vélos) : l'objectif est de développer les mobilités alternatives. De plus, il semble pertinent que les différents types de flux (véhicules/mobilités douces) soient différenciés sur le site pour assurer leur bon fonctionnement et la sécurité des différents usagers. Pour ce faire, l'accès véhicule existant pourrait être conservé et l'accès dédié aux mobilités douces modifié dans un objectif de valorisation du bâtiment (la création d'un nouvel accès au niveau de place d'armes permettrait de mettre en valeur l'ensemble architectural).
- *Résidence chercheurs/étudiants* : ce sujet est en cours de réflexion. A ce jour, deux possibilités ont été étudiées : l'installation de la résidence chercheurs/étudiants au sein du monobloc ou son installation en dehors du monobloc avec la création d'un immeuble le long du boulevard de Port-Royal. Des sujets de fonctionnalité et de réglementation doivent être examinés pour permettre un arbitrage sur cette implantation.
- *Activités de soins* : l'ambition du projet est dévolue à la recherche et au développement de la filière du numérique pour la santé. Bien qu'elle ne soit pas constante dans tous les aspects de soin, une offre importante de soin est déjà accessible sur l'ensemble de la ville. A proximité immédiate du site du

programme PariSanté Campus, on trouve notamment l'hôpital Cochin. Il n'y a à ce jour pas de besoin immédiat identifiés de création de nouvelles structures de soins.

- *Délimitation des parcelles et de leur affectation* : cette délimitation foncière entre les affectataires actuels (Ministère des Armées) et futur (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), relève d'une décision au niveau de l'Etat. Ce dernier dans l'arbitrage qu'il rendra sur ce sujet, prendra en compte les besoins des différents opérateurs et ministères pour pouvoir se prononcer. Par ailleurs, l'ouverture au public du jardin haut situé sur la partie du site dont le Ministère des Armées restera affectataire est en cours de réflexion, cette décision appartient au Ministère des Armées et non au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- *Création d'une entrée rue Claude Bernard* : située sur la partie du site dont le Ministère des Armées restera affectataire, il s'agit d'un élément de décision qui appartient à ce Ministère, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation n'est pas compétent pour pouvoir en décider.
- *Nuisances éventuelles* : le bâtiment dans son état actuel comporte de nombreuses installations techniques notamment en toiture (climatisation...). Un des enjeux du programme est de déplacer ces équipements au sein du bâtiment, afin qu'ils ne soient plus en toiture. Ceci pour permettre de valoriser les espaces supérieurs du bâtiment et envisager ainsi l'installation d'autres types de fonctions qui ne créeront pas de désagrément pour le voisinage. Il n'est pas prévu d'installer des antennes ou radars en toiture.
- *Renforcement de la végétalisation* : exprimé par un grand nombre d'acteurs et également par les participants à la concertation préalable, cet aspect du programme fait bien partie des enjeux qu'il porte.
- *Médiation et ouverture au citoyen* : c'est un axe fort du programme. Il y a une volonté d'ouvrir ces thématiques aux citoyens et de leur permettre, grâce au programme PariSanté Campus, de pouvoir s'informer et se former aux enjeux du numérique pour la santé. Lors de la concertation préalable, de nombreuses questions ont eu trait aux modalités d'utilisation des données de santé ; elles doivent pouvoir faire l'objet de débats, qui pourraient prendre la forme d'évènements ou d'animations. Les éléments de programme qui pourraient permettre de porter cette médiation avec le public sont en cours d'étude. A titre d'exemple, l'art numérique commence à être intégré au programme pour accompagner la réflexion citoyenne sur le champ du numérique pour la santé.

## Conclusion

**Nathalie DURAND, garante de la concertation**, remercie l'auditoire pour la richesse et la qualité des échanges. Elle invite à poursuivre le débat sur le programme et à contribuer via le site internet et les carnets d'acteurs.

Elle rappelle qu'un webinaire est organisé sur le sujet des retombées socioéconomiques du programme PariSanté Campus.

**Antoine TESNIERE** considère que la démarche de concertation est très importante. Il remercie une nouvelle fois les participants pour la richesse des débats.

**Aurélie PICQUE** annonce les prochaines rencontres de la concertation :

- Webinaire sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé, le 12 octobre, de 19h à 21h
- Webinaire sur les projets de formation, le 14 octobre, de 19h à 21h
- Webinaire urbain sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet, le 19 octobre, de 19h à 21h.